



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 31 janvier 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	19
Représentés	9

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un janvier à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt cinq janvier deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, A.L. FALQUERO, D. BARBIER, G. SORBA, C. POULIQUEN, M. CATELIN, D. JARNIGON, D. PETIT, A. RUBIOLO, M. GUILLET, M. RIBES, S. BOULINGUEZ, B. ROSSI LUMBROSO, C. FREMY, M.L. VOLAND, G. BESSE, C. BARRIERE,

Absents excusés : Y. FALCHI représenté par J. GERARD, J.P. VENTURINI représenté par D. CAMHI, L. MAURIZIO représentée par D. BARBIER, S. BOURAS représentée par B. ROSSI LUMBROSO, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, J. PRUNARET représenté par C. BARRIERE, P. BUISSON BAUMELOU représenté par D. JARNIGON, M. CUTILLO représenté par G. SORBA, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE. C. MARTIN.

G. SORBA a été élu secrétaire.

N° 2023-002

Demande de subvention à l'Etat pour l'extension du groupe scolaire

- Vu la délibération n°2020-58 en date du 28 septembre 2020, sollicitant des subventions à la Région SUD-PACA et à l'Etat au titre de la DSIL pour l'extension et l'amélioration du groupe scolaire communal ;
- Vu la délibération n°2022-05 en date du 15 février 2022, sollicitant des subventions à la Région SUD-PACA et à l'Etat au titre de la DSIL pour l'extension et l'amélioration du groupe scolaire communal ;
- Considérant la subvention de 480.000 € accordée par l'Etat au titre de la DSIL 2021 ;
- Considérant la subvention de 160.000 € accordée par la Région SUD PACA au titre du FRAT 2020 ;
- Considérant la subvention de 160.000 € accordée par la Région SUD PACA au titre du dispositif Nos communes d'abord 2022 ;
- Considérant la subvention CAF de 77.379 € pour la création d'une aile dédiée pour l'ALSH ;
- Considérant le contrat métropolitain pluriannuel de subventions « CCPD »

En 2019, un bureau d'études avait estimé les travaux d'extension et d'amélioration du groupe scolaire à 1.600.000 €HT.

Entre temps la concertation avec les partenaires et en particulier l'Education Nationale ont fait évoluer le projet, notamment pour la construction d'une cinquième classe et d'une salle des maîtres.

Parallèlement la crise sanitaire liée au covid a fortement désorganisé de nombreuses filières et les matériaux de construction ont subi de fortes augmentations.

Comme résultat, l'estimation financière initiale de 1.600.000 € ne suffit plus pour réaliser le projet.

La mise en concurrence relative aux travaux, menée par le bureau d'architecture CITTA, a abouti à un « cout marché » de 2.498.456,89 €HT.

Il en résulte qu'une partie des coûts de cette extension supplémentaire n'a pas été prise en compte à l'origine.

La région PACA-SUD a accepté de verser une subvention complémentaire de 160.000 €.

L'Etat a aussi été sollicité pour un montant de 179.325 € mais n'a pas pu répondre favorablement à notre demande en 2022 et la Préfecture nous a proposé de faire une nouvelle demande au titre de la DSIL 2023.

Rappel du projet :

- Construction de 5 nouvelles classes (4 dans le projet initial) et construction d'une salle des professeurs (non prévu dans le projet initial)
- Démolition d'un réfectoire de 66 m² pour reconstruire un réfectoire de 166 m²
- Création d'une aile pour un ALSH (activité + bureau + stockage)
- Amélioration des cours : îlots de fraîcheur, plantations de végétaux et d'arbres, ombrières, ouverture d'un préau,
- Support pédagogiques écologiques

Le projet intègre des dispositifs photovoltaïques en toitures et une ombrière, l'aménagement intérieur d'un préau et des supports pédagogique écologiques.

Le coût global actualisé est en cours de calcul par notre maître d'œuvre.

Ce coût global actualisé « janvier 2023 » estimé au moment de la rédaction du présent dossier est de :

- Etudes	185.344,44 €HT
- Tout travaux	2.596.194,02 €HT
- Total	2.781.538,46 €HT

Soit une augmentation de 11.3%.

L'application de la circulaire de Madame la Première Ministre en date du 29 septembre 2022 relative à l'exécution de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n°6338/SG du 30 mars 2022, nous amène à envisager un coût de 5% appliqué aux marchés de travaux, pour un montant de 135.000 €HT.

Coût prévisionnel global maximum : 2.916.538,46 €HT.

Orientations écologiques et environnementales du projet :

L'ensemble de ces opérations s'intègre dans une démarche municipale globale de développement durable.

Il est précisé que notre commune s'est engagée dans le dispositif régional Une COP d'avance, label qui a été obtenu

L'actuel réfectoire de la cantine maternelle était l'ancien atelier des services techniques municipaux, construit au tout début des années 1980, donc avec des normes d'isolation très faibles. Le nouveau bâtiment respectera la réglementation thermique 2020 et sera donc beaucoup plus efficace thermiquement. Une toiture en shed a été retenue afin de limiter les apports solaires directs en été (l'école maternelle est utilisée pendant les vacances d'été par un ALSH).

D'un autre côté, prenant en compte le réchauffement climatique et les notions d'îlots de chaleur / îlots de fraîcheur, la municipalité souhaite créer des îlots de fraîcheurs dans chacune des 3 cours du groupe scolaire : préaux, tonnelles végétalisées et brumisateurs. Une cour dont le sol est en bitume étant un îlot de chaleur évident, le confort d'utilisation de ces cours en sera fortement amélioré. Les préaux et tonnelles agiront aussi comme protection contre la pluie et le vent. Certains espaces au sol pourront aussi être peints en couleurs « froides ».

Supports pédagogiques écologiques :

- Installation d'hôtels à insectes et de nichoirs dans chacune des 3 cours. Avec l'autorisation de l'Education nationale, des ruches pédagogiques pourraient être installées dans l'enceinte de l'école, ou dans un site annexe visitable par les écoles.
- Plantation d'espèces à fleurs pour attirer les insectes.
- Plantation d'un arbre de haute tige dans la cour de la maternelle.
- Création d'un jardin / potager pédagogique et d'un composteur pédagogique.

Photovoltaïque

Le projet intègre de la production d'énergie photovoltaïque. Cette énergie sera autoconsommée pour sa très grande majorité :

- En toiture 42,5 Kw
- Ombrière 16,8 kW

Orientation logement social

Dans sa circulaire relative à la DSIL 2023, la Préfecture précise que les efforts des communes en termes de logement social sera pris en compte dans l'instruction des demandes de subvention des communes.

Voici le rapport des constructions de logement sociaux sur la commune depuis début 2019, démontrant le fort dynamisme de la commune sur ce sujet.

Année	LLS	TOTAL logements	
2019	6	30	Pierres de Provence
2020			
2021	19	31	Saint-Exupéry
2022	102	230	Reflét Nature (44), Le Pré des Ferrages (8), Cocoon village (50)
Prévision 2023 (PC accordé)	18	32	Via Gaïa
TOTAL	145	323	

Ainsi la commune a réalisé 45 % de production de logement sur les opérations d'ensemble contre un engagement au PLU de 40%.

De plus, la commune a subventionné les achats fonciers de deux opérations de logements sociaux, Reflét Nature et Saint Exupéry, pour 100.000 € (délibération n°2022-047 et n°2021-048).

Les populations habitant en logement sont généralement jeunes et avec enfants.

Cela se confirme à Saint Cannat et nous avons un afflux d'enfants en crèche et en maternelle. Pour la première fois en septembre 2022, une trentaine de familles n'ont pas trouvé de mode de garde pour les enfants de moins de 3 ans.

De même l'afflux d'enfants en maternelle complique le fonctionnement de cette école et génère des surcouts importants pour la Municipalité. Et ces enfants de maternelle seront évidemment bientôt au primaire.

Il semble donc logique de solliciter l'Etat pour participer au financement de l'extension du groupe scolaire.

Planning prévisionnel

- Janvier 2021 Signature du marché de maîtrise d'œuvre et études
- Décembre 2021 Lancement des marchés de travaux
- Début des travaux Mai 2022
- Livraison prévisionnelle Été 2023

La présente délibération vise à solliciter un complément de subventions à l'Etat au titre de la DSIL 2023.

Plan de financement prévisionnel

Nouveau plan de financement sur la base des couts actualisés estimés en janvier 2023 : 2.916.538,46 €HT.

Etat - DSIL 2021	480 000	16,5%	
Etat - DSIL 2023	288 000	9,9%	26,3%
Région SUD - FRAT 2020	160 000	5,5%	
Région SUD - Nos communes d'abord 2022	160 000	5,5%	11,0%
CAF	77 349	2,7%	
Métropole - CCPD	875 528	30,0%	
Autofinancement communal	875 660	30,0%	
TOTAL	2.916.538	100,0%	

Matériel et mobiliers

Le financement de l'équipement en gros matériel et en mobiliers de ces 5 salles de classes, du réfectoire et des espaces techniques sera assuré via une autre délibération.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De solliciter l'Etat pour une subvention de 288.000 € pour les travaux d'extension et d'amélioration du groupe scolaire présentés ci-dessus, au titre de la DSIL année 2023,
- De s'engager à respecter les conditions de financement de l'Etat,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à signer tout document y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA

Le Maire,
Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : **13 FEV. 2023**
Affiché le : **13 FEV. 2023**